Département du Tarn

Commune de Rivières

Plan Local d'Urbanisme

Echelle : 1 / 10000

Modification n°1





Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 18 Avril 2017 approuvant la modification n°1 du PLU de Rivières

SO2010/FF1993/AB/1010

Légende :

Trames et figurés réglementaires du PLU :

Limites de zone

Emplacements réservés (ER) (art.L123-1.8° du Code de l'urbanisme)

Espace Boisé Classé (EBC) (art.L130-1° du Code de l'urbanisme)



Inventaire du patrimoine, dit "Loi Paysages" (art.L.123-1-5 7° du Code de l'urbanisme)



Secteur de mixité sociale soumis à l'article L123-1-5 al16 du Code de l'urbanisme dont les modalités sont définies à l'article 2 du règlement des zones concernés

Autres trames règlmentaire s'imposant au PLU :

Secteur soumis au Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain éffondrements de berges



Zone rouge



Zone bleue

Information données à titre indicatif :

Zone soumise à l'aléa inondation connu

Création d'une voie de jonction | Conseil Général RD988 - RD200 Tarn 9 Création d'une liaison douce

des grands espaces agricoles

constructions sont autorisées

N : zone naturelle à préserver

Les zones Naturelles

sportives et de loisirs

complémentaires au golf

N8 : zone dédiée au port

A2 : secteurs habités (sans caractère agricole), à l'intérieur

des grands espaces agricoles ou quelques nouvelles

N1 : zone naturelle dans laquelle des habitations sont

N2 : zone naturelle pouvant recevoir des installations

N5 : zone prévue pour la création d'une station d'épuration

N3 : zone naturelle pouvant recevoir des activités

Inventa	ire Loi Paysage (Art. L123-1-5	7° du Code	e de l'Urbanisme)
Numéro	Lieu dit	Parcelles	Typologie
1	Ancienne maison de l'éclusier	540	Les édifices liés à l'eau
2	Ancien Moulin à Noix	359	Les édifices liés à l'eau
3	Le Bourg	325	Pigeonnier
4	La Pougetterie	483	Parc d'intérêt particulier
5	Aiguelèze	131-132	Parc d'intérêt particulier

		AD A
	AD A	AD A
	AD A	Ap A
		AP A
	Ap A	AP A
AA	AP A	AP A
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
AT AU DE CONTROLLO		
	LAMADOR AND A CAMPOR DATE OF THE CONTROL OF THE CON	LAMANON AND A COMPORT DISTRICT.
	A COURTAIN OF THE PARTY OF THE	
LAMOS LAMOS	AD LAMON	AU AU CONTAINS TO LACOT
N2 N3		
Ap 0 1 1 UI AUS 1 1 1 1 AUS 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
No service of the ser	Ap N2 N3	
Nomenclature des zones :	Ap NS NS AUG	
	Nomenclature des zones :	Nomenclature des zones :
Les zones Urbaines :	Les zones Urbaines :	Les zones Urbaines :
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines dibuses U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser :	Les zones Urbaines: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser:	Les zones Urbaines: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser:
Les zones Urbaines: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines dib bourg et des hameaux U3: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions à des fins d'habitat	Les zones Urbaniser: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines du bourg et des hameaux U3: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions à des fins d'habitat	Les zones Urbaniser: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines du bourg et des hameaux U3: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions à des fins d'habitat
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU! : Extensions futures destinées à des équipements de	Les zones Urbaines : U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU: extensions à des fins d'habitat AU: Extensions futures destinées à des équipements de	Les zones Urbaines : U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU: extensions à des fins d'habitat AU\(\alpha\): Extensions futures destinées à des équipements de
Les zones Urbaines: U1: partie la plus acienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions à des fins d'habitat AU: Extensions à des fins d'habitat AU: Extensions futures destinées à des équipements de loisirs	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines diffuses U3 : extensions urbaines diffuses UX : excetur à vocation économique UE : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : Extensions futures destinées à des équipements de loisirs	Les zones Urbaines : U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation de dejuipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions à des fins d'habitat AU: Extensions à des fins d'habitat AU: Extensions futures destinées à des équipements de loisirs
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : Extensions futures destinées à des équipements de loisirs Reneficiaire Bénéficiaire AU : extensions futures destinées à des équipements	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation déconomique UE : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : Extensions futures destinées à des équipements de loisirs Tableau des emplacements réservés N° Désgnation Bénéficiaire AUt : extensions futures destinées à des équipements	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation déconomique UE : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : Extensions futures destinées à des équipements de loisirs N* Désignation Bénéficiaire Aut: extensions futures destinées à des équipements
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines diffuses U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation déconomique UE : secteur à vocation déquipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions ûtures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines diffuses U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbainser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : Extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines diffuses U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbainser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : Extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements tourisme et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements tourisme et de loisirs
Les zones Ufbaines: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation d'equipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions ûtures destinées à des équipements de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements sontifiques et de loisirs	Les zones Urbaines: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation d'équipements UX: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions à des fins d'habitat AU: Extensions futures destinées à des équipements toinisment of loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristique destinées à des équipements touristique et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation d'équipements UX : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : Extensions futures destinées à des équipements toloisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : Extensions futures destinées à des équipements toloisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristique et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs
Les zones Urbaines: U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines diffuses U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation de tourisme et de loisirs UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs AUt : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AUt : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AUt : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AUt : extensions futures destinées à des équipements sortifs autres destinées à des équipements destinées à des équipements des des des des des des des des des de	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines (ffuses UX : secteur à vocation d'equipements UE : secteur à vocation d'equipements UT : secteur à vocation d'equipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements sportifs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements sportifs AU : extensions futures à vocation d'habitat nécessitant une	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines (ffuses UX : secteur à vocation d'equipements UE : secteur à vocation d'equipements UT : secteur à vocation d'equipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements sportifs AU : extensions futures destinées à des équipements sportifs AU : extensions futures à vocation d'habitat nécessitant une
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines diffuses U3 : extensions urbaines diffuses U3 : extensions urbaines diffuses U3 : secteur à vocation déconomique U5 : secteur à vocation déquipements U7 : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : Extensions à des fins d'habitat AU : Extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : Extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements portifs AU : extensions futures destinées à des équipements sportifs	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation deconomique UE : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : Au : extensions à des fins d'habitat Au : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Au : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs Aut : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs Aut : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs Aut : extensions futures destinées à des équipements souristiques et de loisirs Aut : extensions futures destinées à des équipements souristiques et de loisirs Aut : extensions futures destinées à des équipements souristiques et de loisirs Aut : extensions futures destinées à des équipements souristiques et de loisirs Aut : extensions futures destinées à des équipements souristiques et de loisirs Aut : extensions futures destinées à des équipements souristiques et de loisirs Aut : extensions futures destinées à des équipements souristiques et de loisirs	Les zones Urbaines : U1 : partio la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation étiquements UX : secteur à vocation étiquements UT : secteur à vocation de depuipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines d'iffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions indures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU AUXo : extensions futures destinées aux activités nécessitant	Les zones Urbaines: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses U3: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation déconomique UE: secteur à vocation déquipements UT: secteur à vocation déquipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Value Val	Les zones Urbaines: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'équipements UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions futures destinées à des équipements de loisirs V
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines d'iffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation d'équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements do loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements vouristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements portifs AU : extensions futures destinées à des équipements portifs AU : extensions futures destinées à des équipements portifs AU : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU AVos : extensions futures destinées aux activités nécessitant	Les zones Urbaines: U1: partie la plus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuse U3: sextensions urbaines diffuse U3: sextensions urbaines diffuse U3: sextensions urbaines diffuse U3: sextensions urbaines diffuse U5: secteur à vocation de dequipements U7: secteur à vocation de dequipements de foisirs AU: extensions futures destinées à des équipements tourisfiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements tourisfiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements tourisfiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements tourisfiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements tourisfiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements portifs AU: extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU AUxo: extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU	Les zones Urbaines: U1: partie la plus dense du bourg U2: extensions urbaines de tubus dense du bourg U2: extensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation de conomique UE: secteur à vocation de dequements UT: secteur à vocation de lourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions à des fins d'habitat AU: extensions futures destinées à des équipements de loisirs Tableau des emplacements réservés N° Désignation Benéficiaire 1 Octation d'un cei de 1 Octation d'un cei de 2 Ordinion d'une caudés verte Commune 2 Ordinion d'une caudés verte Commune Co
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation déquipements UT : secteur à vocation déquipements UT : secteur à vocation de fourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions à des fins d'habitat AU : extensions à des fins d'habitat AU : extensions à des fins d'habitat AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements sportifs AU : extensions futures destinées à des équipements sportifs AU : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU AUx : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions du bourgements UT : secteur à vocation décourisme et de loisirs Vision Visi	Les zones Urbaines : U1 : parile la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions du bourg et des hameaux U7 : secteur à vocation d'equipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions fablatiat AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements portifs AUs : extensions futures destinées à des équipements sportifs AUs : extensions futures destinées à des équipements sportifs AUs : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU AUS : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU
Les zones Urbaines : Uf : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines difuses UX : secteur à vocation de conomique UE : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointis AU : extensions futures destinées à des équipements pointis que se de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointis AU : extensions futures destinées à des équipements pointisques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointis AU : extensions futures destinées à des équipements pointisques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointis AU : extensions futures destinées à des équipements pointisque et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointis AU : extensions futures destinées à des équipements pointisque et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointisque et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointisque et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointisque et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointisque et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements pointisque et de loisirs	Les zones Urbaines : Uf : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extensions urbaines du bourg et des hameaux U3: extensions Urbaines d'fluses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation d'ecuplements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Vi	Les zones Urbaines : Uf : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg Uf : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg Uf : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg Uf : sectes un succion de pour la plus dense du bourg Uf : sectes un succion de pour la plus dense du bourg Uf : sectes un succion de pour la plus dense du bourg Uf : sectes un succion de pour la plus dense du bourg Uf : sectes un succion de pour la plus dense du bourg Uf : sectes un succion de pour la plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense du bourg Uf : sectes un succion de plus dense un succio
Les zones Urbaines : UT : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U5 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U7 : secteur à vocation de conomique UE : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions du fures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AUT : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AUS : extensions futures destinées à des équipements portifs AUS : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU AUS : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU Les zones Agricoles : A : zones Agricoles : A : zones Agricoles	Les zones Urbaines: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: extrenisors urbaines d'ut bourg et des hameaux U3: extrenisors urbaines d'fluses UX: excleur à vocation économique UE: excleur à vocation économique UE: excleur à vocation économique UE: excleur à vocation d'equipements UT: secteur à vocation d'equipements AU: extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions futures destinées à des équipements de loisirs Lui extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AUs: extensions futures destinées à des équipements futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU AUs: extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU Les zones Agricoles; 5 Antengement d'un cerebu Commune 6 Antengement d'un cerebu Commune 7 Emprise de loision 8 Authorité destinées aux activités nécessitant une révision du PLU Les zones Agricoles; A zones Agricoles; A zones Agricoles se	Les zones Urbaines: U1: partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2: axtensions urbaines diffuses UX: secteur à vocation économique UE: secteur à vocation de tourisme et de loisirs UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions urbaines diffuses UT: secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions futures destinées à des équipements de loisirs Les zones A Urbaniser: AU: extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU: extensions futures destinées à des équipements sportifs AUS: extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU AUS: extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU Les zones Agritoles; A zones Agritoles; A zones Agritoles; A zones Agritoles
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines di bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines diffuses UX : secteur à vocation économique UE : secteur à vocation décipiements UT : secteur à vocation décipiements UT : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser : AU : extensions trubiers destinées à des équipements de loisirs Aux : extensions à futures destinées à des équipements de loisirs Aux : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Aux : extensions futures destinées à des équipements de loisirs Aux : extensions futures destinées à des équipements portifs Aux : extensions futures destinées à des équipements portifs Aux : extensions futures destinées à des équipements portifs Aux : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU Aux : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU Aux : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU Les zones Agritoles : Les zones Agritoles : Les zones da vocation agricoles Ap : secteurs agricoles dinférêt paysager Ap : secteurs agricoles dinférêt paysa	Les zones Urbaines : Uf : partie la plus ancheme et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg U5 : secteur à vocation d'equipements U7 : secteur à vocation d'equipements U7 : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Urbaniser:	Les zones Urbaines : Uf : partie la plus ancheme et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U3 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U5 : extensions urbaines du bourg et des hameaux U5 : extensions urbaines urbaines U7 : secteur à vocation d'equipements U7 : secteur à vocation de tourisme et de loisirs Les zones A Utbaniser : AU : extensions futures destinées à des équipements de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements touristiques et de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements portifs and traite de loisirs AU : extensions futures destinées à des équipements sportifs and continue des la visit de loisirs Au : extensions futures destinées à des équipements sportifs and continue des la visit de loisirs Au : extensions futures destinées à des équipements sportifs and continue des la visit de loisirs Au : extensions futures destinées à des équipements sportifs and continue des la visit de loisirs Au : extensions futures destinées au cativités nécessitant une révision du PLU Alixo : extensions futures destinées aux activités nécessitant une révision du PLU Alixo : extensions futures destinées aux activités nécessitant une freivision du PLU Alixo : extensions futures destinées aux activités nécessitant une freivision du PLU Alixo : extensions futures destinées aux activités nécessitant une freivision du PLU Alixo : extensions futures destinées aux activités nécessitant une freivision du PLU Alixo : extensions futures destinées aux activités nécessitant une freivision du PLU Alixo : extensions futures destinées aux activités nécessitant une freivision du PLU Alixo : extensions futures destinées aux activités nécessitant une freivision du PLU Alixo : extensions futures destinées aux activités néces
Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux	Les zones Urbaines : U1 : partie la plus ancienne et la plus dense du bourg U2 : extensions urbaines du bourg et des hameaux
AU A		
A AU		
AU A		
AT A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
AU AU FAIR		
AT A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
AT AUT AUT AUT AUT AUT AUT AUT AUT AUT A		
AU A		
A1 AU AU AU AU AU AU AU		
AU A		
AU A		
AT AU		
A AU		
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
AI A		
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
AI A		
AL A		
AT A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
AU A		
AU A		
AU A		
AU AU LACORDO DE MANDE DE MAND		
AU A		
AU A		
AT AU		
AU A		
AT A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
AU A		
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		
AU A		
AU A		
	AUT	AUT A CHAMP DE DEMARS
	AUT AUT AUT	AUT
Actions for a larger to the second se		
A COURT OF THE PARTY OF THE PAR		
A COURT OF THE PARTY OF THE PAR		
A COURT OF THE PARTY OF THE PAR		
LA COUNTAIN AUT 10		
	LA CÓDICADA JATO - N	
AU	AU	
		AU LACOTAL
		AU A